



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 23170

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les perspectives de modification du Codex alimentarius. Dans une réponse à la question n° 16512, il précisait en effet qu'il devait saisir le Conseil supérieur d'hygiène publique de France du problème de l'information des consommateurs victimes d'allergie alimentaire. Il lui demande donc où en est aujourd'hui cette réflexion.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale a saisi un groupe de travail d'experts pour élaborer des recommandations pour la prévention des accidents graves de l'allergie alimentaire, en particulier en matière d'information du consommateur sur la composition des denrées alimentaires en produits allergisants. Ces recommandations, après validation prochaine par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, seront transmises au ministère de l'économie et des finances, compétent en matière d'étiquetage des denrées alimentaires et représentant la France au Codex alimentarius.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23170

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 1998, page 6923

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1773